



République française
DEPARTEMENT de la Loire

COMMUNE DE SAINT ROMAIN D'URFE

Séance du mardi 09 mai 2023

Membres en exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Date de la convocation: 02/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale MONAT,

Présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Louis CANUT, Christian GEORGES, Hubert PONCET, Patrice PERRET, Bernard GARDETTE, Gérard SAVATIER, Christine CANUT

Représentés: Excusés: Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle LUGNE

Objet : Tarifs de location des salles communales et hébergement communal – DE_2023_05_04

Mme le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des salles communales.

	Locaux loués	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2023
Habitants de la commune	Auvent	70 €
	Auvent + cuisine salle des fêtes	150 €
	Salle des fêtes	200 €
	Salle des fêtes + auvent	220 €
Associations de la commune	Salle des fêtes + auvent	80 €
Gratuité 2 fois par an		
Hors commune	Auvent	100 €
	Auvent + cuisine salle des fêtes	200 €
	Salle des fêtes	240 €
	Salle des fêtes + auvent	260 €
Entreprises commerciales (vente + exposition)	Salle des fêtes	200 € 1 jour 300 € 2 jours 70 € par jour supplémentaire
Cérémonies, vins d'honneur, réunion d'entreprises	Salle des fêtes	80 €

SALLE DES FÊTES :

Elle rappelle que la caution de la salle des fêtes est de 800€ en raison de l'aménagement de l'équipement audio et vidéo et elle souligne les cas de gratuité :

- 2 fois par an pour les associations,
- 1 fois par an pour tous les élus de la commune.

Concernant la **consommation électrique de la salle des fêtes (chauffage...)**, Mme le Maire propose :

- Chaque locataire payera en fonction de la consommation de kWh grâce à un relevé du compteur au moment de la remise et de la restitution des clés.
- Elle propose le tarif de 0.15€ du kWh consommé.

ACCUEIL TEMPORAIRE LES FONTANETTES :

La participation aux charges (ménage, eau, électricité, accès internet, chauffage...) passe à 20€ par personne et par nuitée, qui sera réglée via PAYFIP ou par chèque au SGC de Roanne.

Pour les séminaires :

20€/personne/nuit + taxe de séjour en vigueur,

80€ la salle / jour,

50€ la demi-journée

Gratuit pour les associations suivant disponibilités.

Mme le Maire rappelle la caution de 200€ par séjour à l'hébergement communal et la mise à disposition de draps au tarif de 6€ par personne.

Mme le Maire tient à rappeler les formalités en cas d'annulation de réservation :

- 100€ à régler au SGC de Roanne en cas de dédite de la salle des fêtes dans les 2 semaines avant la réservation.
- Facturation de la location de l'hébergement communal en cas d'annulation dans les 2 semaines précédent le séjour, à régler au SGC,
- Pas de facturation en cas d'annulation pour cas de force majeure (intempéries, décès...)

LOCAL DES JEUNES : pas de location. Cette salle est utilisée principalement par le centre de loisirs de St Just en Chevalet.

SALLE DES ASSOCIATIONS : pas de location. Cette salle est dédiée gratuitement aux associations de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les nouveaux tarifs de location des salles de la commune,
- Adopte le tarif de 0.15€ du kWh consommé suivant relevé du compteur, à chaque location,
- Acte le tarif de 20€/personne/nuit pour la participation aux charges de l'hébergement communal,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2023.

Copie certifiée conforme au registre
Fait à St Romain d'Urfé, le mardi 9 mai 2023

Le Secrétaire de séance, Isabelle LUGNÉ

Le Maire, Pascale MONAT